

PV de la réunion du GD droit – Assemblée générale Potsdam 2023

1. Mots de bienvenue et proposition d'ordre du jour - *Begrüßung und Feststellung der Tagesordnung - Präsentation des participants/Vorstellung der Teilnehmer.*
2. Suite et fin des questions récurrentes soulevées lors des dernières rencontres sur les outils et plateformes numériques et leur utilité pour les parcours juridiques, problématique de l'accès aux banques de données juridiques du pays partenaire/*Fragen über Online Tools und Datenbanken und ihr Nutzen für die juristischen Studiengänge, Zugang zu den jeweiligen juristischen Datenbanken.*

Finalisation du concept à proposer aux organes de l'UFA-*Entwurf eines Konzeptes für die DFH.*

Au-delà d'une discussion générale sur la place du numérique dans la formation et la recherche, une question importante et récurrente pour le groupe disciplinaire « droit » est celle de de l'accès aux banques de données du pays partenaire (ex. Lexisnexis, Dalloz, Lextenso, Beck Online, etc.) tant pour la pédagogie en L et en M – sous l'angle de la méthodologie – que pour la recherche. Tant qu'existe une double inscription le problème ne se pose pas directement - un étudiant en mobilité allemande aura ainsi accès aux banques de données allemandes et vice versa mais qu'en est-il à son retour en France s'il veut continuer par exemple avec la rédaction d'un mémoire de droit comparé ? Et la question se pose encore plus pour l'activité des chercheurs chargés de suivre étudiants et doctorants qui ne bénéficient pas de telles possibilités pour l'heure sauf cas particuliers. L'appui de l'UFA serait utile ici pour encourager les universités partenaires à promouvoir une possibilité d'accès croisé aux banques de données ou un système d'échange inter-académique. Une idée serait la création d'une plateforme portée par l'UFA ou de reconnaître l'UFA elle-même comme institution ayant accès aux dites ressources puis de la mettre à disposition des programmes peut être en interaction avec les services de documentation des universités/bibliothèques universitaires. Le groupe disciplinaire travaillera en ce sens avec les différentes instances de l'UFA pour finaliser un projet concret y compris sous ses aspects techniques.

Le GD en profite pour soumettre une proposition d'adhésion de l'UFA à des sociétés savantes juridiques comme la Faculté Internationale de Droit Comparé ou la Société de Législation Comparée pour un meilleur effet de réseau en termes de recherche et de diffusion des travaux – un des rapporteurs ayant été approché par ces sociétés savantes.

3. Réflexion du GD Droit sur le multilinguisme et l'attractivité des programmes UFA

Multilinguisme

Le GD tient tout d'abord à poser un *caveat* et à signaler le rôle fondamental des langues allemande et française dans l'exercice des professions juridiques en France et en Allemagne (« professions de la plume et de la parole »). On ne peut être une ou un juriste franco-allemand(e) sans la maîtrise des deux langues. Mais la maîtrise de l'anglais est fondamentale dans certaines disciplines juridiques (il en va ainsi par exemple du droit des affaires ou du droit de la concurrence où la langue anglaise est un prérequis pratique et une clef pour l'accès aux sources et documents de travail).

L'apprentissage et l'utilisation d'une autre langue est vu comme un ajout utile et bienvenu pour beaucoup de formations – sans parler des parcours et programmes tri-nationaux qui présupposent une telle diversité – et s'inscrit de toute façon dans la logique de la mise en place des *universités*

européennes. Un retour statistique réel sur les langues utilisées par la suite par les anciens dans leur pratique professionnelle serait judicieux.

Un accompagnement linguistique pour une langue 1/3 serait souhaitable – ce qui est déjà le cas dans bien des programmes juridiques soutenus par l’UFA. En cens, le soutien y compris financier de l’UFA pour mettre en place une politique de certification tant pour les langues allemande et française serait un atout - pour un multilinguisme « attesté et certifié ».

Attractivité

Au-delà de la qualité des enseignements, des diplômes délivrés et de la spécialisation des programmes, l’attractivité est liée au multilinguisme, à des stages professionnalisants intégrés à certaines formations en collaboration avec des réseaux professionnels (soit anciens, soit réseaux professionnels en général).

La possibilité d’un *Junior Studium* pour mobiliser les futurs bacheliers et leur présenter de manière plus dynamique les formations a été évoquée.

La préparation générale des candidats – en particulier ceux de plus en plus nombreux en situation de fragilité linguistique – pourrait prendre la forme d’une année propédeutique financée par l’UFA pour acquérir une certification linguistique type *Goethe Institut* et valider quelques unités de valeurs juridiques avant le démarrage de la formation proprement dite. Cela pourrait prendre la forme d’une longue *Summerschool*, par ex. une préparation de deux mois après le bac/*Abitur* et le démarrage de la formation. En d’autres termes, plutôt financer une préparation et une certification qu’un redoublement... et réduire les abandons...

Se pose aussi la question du financement d’une année de césure pour consolider le niveau linguistique. Ceci pour renforcer les étudiants peut être plus faible dans leur choix initial et les encourager à continuer et à terminer leur formation intégrée.

D’aucuns ont suggéré la création et l’attribution d’une adresse mail « UFA » permanente pour les diplômé(e)s et anciennes et anciens afin de garder un contact durable malgré la fin des études/changements d’établissements et de permettre d’établir des statistiques plus précises sur les différents points abordés.

4. Questions administratives ouvertes – offene verwaltungstechnische Fragen

- Discussion sur le bilan de la sortie covid et les répercussions en termes d’effectifs et d’abandons.

Il sera nécessaire de faire un bilan quantitatif précis sur l’évolution du nombre d’inscriptions dans les 3 ans– beaucoup de programmes ont constaté un phénomène de creux très marqué et un redémarrage progressif des effectifs. Le GD demande à ce que ces facteurs soient pris en compte pour les programmes actuellement concernés par des évaluations cela pour ne pas les pénaliser par rapport à des programmes qui seraient évaluées après un redémarrage plus marqué.

- Echanges sur la préparation des dossiers d’évaluation des parcours/*Erfahrungsaustausch bezüglich der Vorbereitung der Evaluation der Studiengänge*.

D’aucuns ont soulevé la question d’une plus grande individualisation des critères d’évaluation des programmes ou une adaptation selon les configurations précises des parcours un point qui a été l’objet d’une réponse de l’UFA lors du GD qui a précisé que les rapporteurs sont invités à discerner et distinguer précisément ces spécificités – d’aucuns ont attiré l’attention du groupe sur la multiplication des programmes et le risque d’épuiser un « vivier en recul » de futurs étudiants et d’étudiantes avec un risque de pérennité pour les programmes existants et confirmés.

Le point sur les collèges doctoraux est renvoyé à une autre réunion du GD.

Jörg Gundel, Universität Bayreuth

Julien Walther, Université de Lorraine